

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-AC155

présenté par
Mme Céline Hervieu, M. Courbon, M. Belhaddad, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh,
Mme Herouin-Léautey, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	17 218 423	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	17 218 423
TOTAUX	17 218 423	17 218 423
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à dénoncer les baisses de crédits de plus de 17 millions d’euros de l’Education artistique et culturelle pour 2026.

L’éveil artistique et culturel, sur le temps scolaire et hors temps scolaire, le goût du livre et de la lecture, les actions menées dans les conservatoires, l’éducation aux médias et à l’information sont

autant d'activités essentielles pour favoriser la pratique artistiques et culturelles et la participation à la vie culturelle de tous les enfants et adolescents.

L'EAC doit rester une priorité du ministère de la Culture. Nous déplorons donc cette baisse de crédits de 17 millions d'euros et demandons leur rétablissement.

Afin de respecter les exigences budgétaires, cet amendement :

- abonde de 17 218 423 euros en AE et CP, l'action 02 du programme n° 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

- diminue de 17 218 423 euros en AE et CP, l'action 07 – Fonctions de soutien du ministère du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture (hors titre 2)